

Saint-Cloud, le 7 avril 2010

L'APAJH encourage la nouvelle présidente de la HALDE à poursuivre l'intégration républicaine du handicap

Jeannette Bougrab est auditionnée aujourd'hui par la Commission des Lois à l'Assemblée nationale dans le cadre de sa nomination à la tête de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE). A cette occasion, l'APAJH rappelle sa conception républicaine de la lutte contre les discriminations fondées sur le handicap et souligne l'action menée par la HALDE depuis sa création pour l'intégration des personnes en situation de handicap.

Le handicap est en France un des principaux facteurs de discrimination. Le dernier rapport de la HALDE indique en effet que ce critère conduit au plus grand nombre de plaintes auprès de la HALDE (18,5%) après celui de l'origine (28,5%), et bien au delà des discriminations fondées sur la religion, le sexe ou l'âge (inférieures à 7%). La situation est d'autant plus grave que la loi du 11 février 2005, qui consacrait l'égalité des droits des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie de la cité, est purement et simplement détricotée par le Gouvernement qui multiplie dérogations et renoncements.

La saisine de la HALDE par l'APAJH en février dernier vise à mettre un terme à cette politique d'exclusion systématique et faire constater les discriminations d'Etat fondées sur le handicap qui compromettent tout projet de vie autonome auquel les citoyens en situation de handicap aspirent légitimement. Attachée à la conception universaliste de l'égalité des droits défendue par la HALDE, l'APAJH est convaincue que sa saisine aboutira sous le mandat de Mme Jeannette Bougrab.

La Fédération des APAJH a saisi la HALDE car elle a toute confiance en cette institution républicaine qui, au fil des ans, a su faire sa place au-delà des enjeux partisans. La Fédération des APAJH affirme à la nouvelle Présidente de la HALDE toute sa confiance. Au quotidien, l'APAJH continuera à veiller au maintien d'une politique d'intégration républicaine, non fondée sur la « victimisation » et la discrimination positive mais respectueuse du « vivre ensemble ».

Contact
presse

Audrey PUGLIERINI
Fédération des APAJH

Tél. : 01 55 39 56 34
Fax : 01 55 39 56 31
communication@apajh.asso.fr
<http://www.apajh.org/>

A propos de la Fédération des APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidant... Elle assure à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...) et accompagne 25 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 600 établissements ou services.